



Intervention du Maroc

Réunion du Groupe de Travail à composition non limitée préparant les travaux du Comité intergouvernemental de négociation (CIN) d'un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution par le plastique, notamment dans le milieu marin.

Dakar, Sénégal, le 30 mai 2022

Monsieur le Président,

Permettez-moi en premier lieu de remercier le Gouvernement du Sénégal pour l'organisation de cet important événement et lui présenter les condoléances pour le décès tragique des bébés de l'un des hôpitaux du pays. Je me permets également, de vous féliciter pour votre élection en tant que Président du Bureau de ce groupe de travail.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le Maroc, eu égard à son engagement en matière d'environnement et de développement durable, a mis en place d'importantes mesures pour faire face à la pollution par le plastique. Ces mesures s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de notre Stratégie Nationale de Développement Durable, qui ambitionne d'assurer une transition de notre pays vers une économie verte et inclusive à l'horizon 2030.

Elles concernent notamment le renforcement du **cadre juridique**, des mesures **fiscales** ainsi **qu'opérationnel** et je citerai juste à titre d'exemple l'amendement en cours de la loi sur la gestion des déchets pour l'intégration de la responsabilité élargie du producteur, ainsi que la mise en œuvre actuellement du Plan d'Action national pour la réduction de la pollution marine par les déchets plastiques et la promotion des modèles d'économie circulaire.

C'est dans cette continuité d'engagement que nous nous réjouissons une fois de plus de l'adoption lors de l'UNEA 5.2 de la résolution phare « Mettre fin à la pollution plastique : vers un instrument international juridiquement contraignant » qui trace la feuille de route pour la mise en place d'un instrument global sur les déchets marins et la lutte contre la pollution par le plastique.

Nous nous réjouissons également du fait que cette importante réunion qui donne l'élan en définissant le travail du Groupe Intergouvernemental de Négociation avec l'ambition d'achever les travaux avant la fin de 2024, se tient aujourd'hui à Dakar.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je voudrai dans ce contexte, faire l'écho de la déclaration du groupe africain à laquelle ma délégation adhère, et mettre l'accent sur la nécessité que l'instrument doit se baser sur les principes de l'équité, la responsabilité commune et différenciée et devra prendre en considération les circonstances nationales des pays en développement. Il devra se focaliser sur les moyens de mise en œuvre notamment la promotion du transfert de technologie, le renforcement des capacités ainsi que l'appui financier et technique adéquat en faveur de ces pays afin de leur permettre de mettre en œuvre les actions nécessaires contre la pollution plastique et en réduire les impacts sur l'environnement notamment le milieu marin.

Un mécanisme de mise en œuvre de l'instrument basée sur la définition de contribution nationale déterminée pourrait être envisagé, ce mécanisme avec un objectif convenu mondialement, permettrait une réponse globale mais différenciée tenant compte des capacités de chaque pays et qui pourrait être adossé à un système de suivi et évaluation pour mesurer les progrès accomplis en la matière.

Cet instrument devrait aussi promouvoir l'engagement de l'ensemble des parties prenantes notamment le Secteur Privé, encourager le partenariat public privé, et faire de la coopération entre les pays (Nord-Sud/Sud-Sud et Tripartite) un axe important pour sa mise en œuvre.

Je souhaite également, au nom de ma délégation, mettre l'accent sur le fait que les travaux du Groupe Intergouvernemental de négociation ainsi que son calendrier de travail, sujets majeurs de notre réunion d'aujourd'hui, soient définis de manière à permettre une participation inclusive et transparente au fin de l'élaboration d'un document à la mesure de notre ambition mais qui soit aussi réaliste et réalisable, fondé sur un Plan d'Action Global décliné aux niveaux régional et national privilégiant des solutions basées sur des approches intégrées et intersectorielles abordant l'ensemble du cycle de vie des produits en plastique et la disponibilité d'alternatives, visant à la circularité.

Enfin ma délégation souhaite noter qu'une coopération solidaire multilatérale, et multi-acteurs est nécessaire pour faire face à ce défi environnemental de taille dont nous faisons face aujourd'hui et réitérer dans cette enceinte, l'engagement du Maroc à continuer de joindre ses efforts aux efforts internationaux entrepris dans la lutte contre la pollution par le plastique dans tous les milieux environnementaux.

Merci Monsieur le Président.